



Car à Pattes

Charte de fonctionnement

Le Car à pattes est un groupe d'enfants accompagné par des parents bénévoles sur le chemin de l'école.

Il fonctionne comme un vrai bus. Il a donc des horaires et un trajet précis. Il n'attend donc pas les retardataires.

**Le Car à Pattes n'est pas un service rendu
mais un système d'entraide entre parents bénévoles.
Son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun.**

Cette charte présente de façon précise les responsabilités de chaque personne engagée dans le fonctionnement du Car à Pattes géré par l'association LIENS.

Cette charte présente notamment les responsabilités et les engagements :

- Des parents
- Des enfants inscrits sur les lignes
- Des pilotes de lignes
- Des accompagnateurs
- De l'association LIENS.

Elle s'appliquera à compter du 25 juin 2007 à l'occasion du lancement de la phase test du Car à Pattes et pourra être modifiée en fonction des résultats.

L'ENGAGEMENT DES PARENTS

Le ou les parents ayant des enfants inscrits s'engagent à :

- Ce que leur(s) enfant(s) soi(en)t présent(s) à l'heure exacte de passage de sa ligne (voir les fiche horaires aux écoles, aux arrêts).
- Etre eux-mêmes à l'heure aux arrêts.
- Attendre avec leur(s) enfant(s) l'arrivée du Car à Pattes.
- Equiper leur(s) enfant(s) en fonction de la météo.
- Prévenir l'association au 06 08 75 18 99 en cas d'absence.

L'ENGAGEMENT DU(DES) ENFANT(S)

Lorsqu'ils utilisent le Car à Pattes, les enfants doivent :

- Signaler leur présence aux accompagnateurs en présentant leur carte d'inscription.
- Ecouter les consignes que leur donnent les accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celle de leurs camarades : marcher sur le trottoir, ne pas courir, ne pas se pousser, traverser sur les passages piétons, ne pas dépasser l'accompagnateur de tête...etc.

NB : En cas de comportement incompatible avec le bon fonctionnement du Car Pattes, les parents, seuls responsables de leur(s) enfant(s), seront avertis afin de reprendre avec lui (eux) les règles de vie du Car à Pattes. Si aucune amélioration n'est constatée, l'association LIENS se garde le droit de refuser l'inscription d'un enfant.

L'ENGAGEMENT DES PARENTS PILOTES

Le parent pilote est la personne responsable de la ligne. En cela, il s'engage à :

- Assurer l'intermédiaire entre les utilisateurs, les parents et l'association en transmettant les informations, les remarques.
- Appliquer les consignes données par l'association LIENS (suspensions de fonctionnement en cas d'alertes météo par exemple).
- Assurer le remplacement des parents accompagnateurs, dès lors qu'ils le préviennent, par un des parents inscrits sur la liste des accompagnateurs fournie par l'association LIENS.
- Vérifier la présence des enfants inscrits.
- Prendre en charge uniquement les enfants inscrits présentant leur carte afin de respecter la réglementation du nombre d'enfants par accompagnateur.
- Etre joignable et avoir son téléphone portable sur lui .
- En cas d'incident, contacter dans les plus brefs délais le président de l'association au 06 81 47 22 60 ou 06 81 47 28 56.
- Appliquer, plus généralement, les engagements des accompagnateurs.

L'ENGAGEMENT DES ACCOMPAGNATEURS

Tout accompagnateur même remplaçant s'engage à :

- Répondre à la confiance que placent en lui les parents qui confient leur(s) enfant(s) sur les lignes du Car à Pattes.
- Assurer l'accompagnement sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est inscrit.

- En cas d'indisponibilité exceptionnelle, contacter le pilote de ligne dans les plus brefs délais afin de permettre son remplacement.
- Etre à l'heure exacte au début de la ligne.
- Accompagner depuis le départ de la ligne jusqu'à leur classe les enfants de maternelle et jusqu'à l'entrée de l'école les enfants de primaire.
- Contrôler tout le long du chemin le nombre d'enfants.
- Respecter et faire respecter les règles simples de sécurité : code de la route, déplacement en groupe...
- Appliquer les consignes du pilote de ligne (suspension de ligne pour alerte météo, respect des horaires...)
- Etre joignable et avoir son téléphone portable sur lui.
- Ne pas fumer pendant l'accompagnement des enfants en accord avec l'objectif Santé du Car à Pattes

L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION LIENS

L'association s'engage à :

- Assurer la gestion administrative et le fonctionnement effectif du Car à Pattes.
NB : Aucun recours ne pourra toutefois être engagé contre elle en cas de non fonctionnement.
- Afficher les horaires de lignes aux différents arrêts et aux écoles.
- Fournir aux accompagnateurs : la liste des enfants inscrits sur leur ligne, la liste des parents accompagnateurs remplaçants, la liste des personnes à contacter en cas d'urgence seulement.
- Travailler avec les services municipaux (techniques et police) afin d'assurer la sécurité des utilisateurs sur les différents parcours.
- Respecter le Plan de Prévention des Risques contre les Inondations (PPRI) relevant d'arrêtés préfectoraux en suspendant le fonctionnement du Car à Pattes lorsque les alertes inondations ont été lancées.
- Informer les accompagnateurs des alertes météo et des suspensions de fonctionnement.
- Souscrire chaque année une assurance spécifique pour couvrir tout incident concernant les enfants et les accompagnateurs. Toute participation au Car à Pattes doit dès lors faire l'objet d'une adhésion à titre individuel ou familial à l'association LIENS.

LIENS (Loisirs Initiatives Echanges Nature Social)

9, rue de la Graille – 30640 BEAUVOISIN

Tél : 06 08 75 18 99 – Courriel : liens-beauvoisin30@hotmail.fr

N° SIRET : 494 193 121 00014 – APE : 9399Z